

Approvisionnements d'énergie—Loi

démocrate s'est tellement tortillé que personne ne sait quel chemin il désire suivre ou dans quel sens il veut aller.

M. Hellyer: C'est un «waffler»!

M. Yewchuk: Nous assistons au spectacle d'un parti qui se raccroche désespérément au pouvoir, improvisant fébrilement un traitement symptomatique pour les maux de la société, sans pour autant s'attaquer à la cause du problème et y trouver le remède indiqué au moment où on en a besoin, c'est-à-dire avant la crise plutôt qu'après. A mon avis, quand un gouvernement se détériore au point de sembler tout à fait incapable de faire face carrément aux problèmes du pays, ou peu disposé à y trouver des solutions audacieuses et novatrices, celles que les Canadiens espèrent, alors il devrait céder la place pour le bien du pays. Lorsqu'un gouvernement est aussi indécis que celui-ci, il devrait se retirer dans une caverne et réévaluer sa position tout en donnant, par la même occasion, la chance à quelqu'un d'autre de mieux préparer et de mieux qualifier d'accomplir la tâche.

Le gouvernement prétend qu'il y a une crise d'énergie au Canada. Personne ne met en doute l'existence d'une pénurie ou d'une crise mondiale, mais il nous reste à en voir la preuve au Canada. Il y a quelques jours, le ministre a déclaré qu'en mettant les choses au pire, le Canada pourrait manquer de 200,000 barils de pétrole par jour cet hiver. Mais il a constamment refusé, ou peut-être en a-t-il été incapable, de prouver de façon concluante qu'il existe actuellement, ou qu'il existera une pénurie cet hiver. Il y a à peine deux jours, on a signalé à la Chambre l'envoi d'environ deux millions de barils de pétrole du Québec aux États-Unis en vertu d'un permis de l'Office national de l'énergie. C'est à se demander s'il y a vraiment pénurie de pétrole au Canada.

Au dire du ministre lui-même, ou pourrait acheminer de l'Ouest 100,000 barils de plus par jour, vers le Québec et les provinces Maritimes, à bord de pétroliers par le canal de Panama, par la Voie maritime du Saint-Laurent, par train, par camion et par tous les moyens disponibles. Dernièrement, on apprendait qu'une raffinerie à Come-by-Chance, Terre-Neuve, entrerait en activité dans un mois environ et produirait 100,000 barils de plus par jour, qui n'ont été promis à personne et sont à la disposition des Canadiens.

Même en mettant les choses au pire, à en juger d'après ces faits et d'après les prévisions du ministre, il est difficile de croire à la présence d'une crise actuellement au Canada. Néanmoins, le ministre a présenté le bill C-236 à la Chambre et on en discute actuellement. Le bill accorde au ministre le pouvoir absolu de répartir les approvisionnements d'énergie lorsqu'il est d'avis que les conditions économiques le justifient. Dans la mesure où les secteurs industriels et commerciaux de l'économie comptent sur l'énergie pour leur rendement, la répartition et le rationnement obligatoires de l'énergie et des dérivés de l'énergie permettront au ministre de régir et de réglementer entièrement l'économie comme bon lui semblera.

Je ne sais trop si je serais disposé à donner une telle autorité au ministre, monsieur l'Orateur. Ce serait fausser au plus haut point le but visé par ce bill s'il devenait véritablement un instrument de politique économique. Mais on ne sait pas si le gouvernement ne recourra pas au pouvoir prévu dans ce bill s'il juge avantageux de le faire du point de vue politique. Nous avons été témoins, dans le passé, de mesures du gouvernement pour des raisons d'op-

[M. Yewchuk.]

portunisme et je suis sûr que nous en verrons d'autres. Les pouvoirs économiques prévus dans le bill à l'étude ne doivent pas être sous-estimés. On pourra recourir au programme de répartition si, de l'avis du gouverneur en conseil, la stabilité économique est menacée en raison des pénuries de pétrole ou de la désorganisation du marché.

Et la stabilité économique? Je crois, monsieur l'Orateur, que c'est là une affaire d'opinion surtout—vraisemblablement de l'opinion du gouverneur en conseil, qui signifie en fait l'opinion du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Et son opinion là-dessus devrait être la même que celle du ministre des Finances, au dire de qui on s'attend toujours à un taux de croissance réelle de plus de 5 p. 100 en 1974.

● (1530)

Que des répartitions obligatoires puissent s'imposer indique probablement que les extrapolations quant à la croissance sont par trop optimistes et, partant, sans aucune valeur. Il faudrait que ces prévisions optimistes quant à la croissance soient retirées pour recourir aux pleins pouvoirs du bill sur la répartition de l'énergie. Semblable retrait est improbable, vu notamment ce que le ministre des Finances a dit à la Chambre hier lorsqu'il a parlé en termes ronflants de nos perspectives de croissance économique. D'autre part, le premier ministre a déclaré hier soir à la population que le Canada devrait connaître un essor extraordinaire au cours des trois prochaines années, essor supérieur à celui de n'importe quel autre pays. Aussi sommes-nous à nous demander à quoi servirait ce bill sur la répartition, si la croissance annoncée devait véritablement survenir.

Il est parfaitement concevable qu'une difficulté analogue subsiste relativement aux causes possibles de l'instabilité de notre économie. Ainsi, le ministre pourrait alléguer cette instabilité pour justifier l'application des pouvoirs accordés sous l'empire de ce bill. Quelles sont les causes de cette instabilité? Ce pourrait être les augmentations considérables du chômage, augmentations qui ne sont pas nécessairement liées à la crise de l'énergie; ce pourrait être l'inflation et les prix des produits qui grimpent en flèche depuis des mois. Ce pourrait être la fermeture d'industries faute de marchés ou une baisse générale de la confiance des investisseurs. Aucune de ces causes n'explique bien sûr la pénurie de l'énergie. Également, cette instabilité évidente pourrait aussi avoir été provoquée par d'autres facteurs, comme une mauvaise application de la politique monétaire ou par la disparition de certains marchés d'exportation. Donc, le pouvoir que ce bill confère au ministre et qui lui permet de répartir l'énergie pourrait bien servir pour camoufler l'échec des politiques économiques du gouvernement, d'une façon générale.

Nous sommes toutefois prêts à accepter pour l'instant la parole du ministre, soit qu'il pourrait y avoir pénurie d'énergie...

Une voix: Je ne vois pas pourquoi.

M. Yewchuk: Moi non plus, mais nous sommes prêts à accepter quelque autorité législative pour faire face à la situation au besoin. Toutefois, le bill accorde au ministre un pouvoir beaucoup plus vaste qu'il ne lui faudrait ou qu'il juge nécessaire d'avoir pour régler convenablement le problème.